



LES BÉNÉFICIAIRES

Tout sportif peut faire appel aux services du Centre Médico-Sportif du Territoire de Belfort pour effectuer un bilan médical sportif. Il suffit pour cela d'en faire la demande auprès du Comité Départemental Olympique et Sportif 90, association qui gère le Centre.

Trois cas de figure peuvent alors apparaître :

- ➔ **Le demandeur est licencié** dans une association adhérente au CDOS 90 : 10 € par bilan.
- ➔ **Le demandeur n'est pas licencié** dans une association membre du CDOS 90, il peut tout de même bénéficier des prestations du CMS, mais les frais médicaux estimés à 50 € par bilan sont à sa charge ou à celle de son association.
- ➔ **Le demandeur est un étudiant non licenciés** 35€ par bilan.



LES FORMATIONS

Le CMS propose également aux adhérents du CDOS 90 des sessions d'informations et de formations sur des thèmes de médecine du sport notamment en ce qui concerne la récupération chez le sportif, son importance dans le programme d'entraînement et son rôle d'antidote contre le phénomène de dopage.

Les formations sont assurées par un médecin spécialisé en médecine du sport et membre du CMS.

Les prestations sont proposées aux groupes à partir de 11 personnes et ce sur réservation préalable au moins 30 jours à l'avance.



RENSEIGNEMENTS

Le Centre Médico-Sportif du Territoire de Belfort est géré par le **Comité Départemental Olympique et Sportif 90**. Il est soutenu par la ville de Belfort, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et le Département 90.

Pour en savoir plus sur les bilans médicaux, les modalités de prise en charge ou tout autre renseignement complémentaire, concernant le CMS, vous pouvez contacter le **CDOS 90**

- ➔ 10 rue de Londres - 90000 Belfort
- ➔ Tél : 09 52 56 40 66 - 06 95 60 73 36
- ➔ Mail : territoiredebelfort@franceolympique.com
- ➔ www.cdos90.fr



PRISE DE RENDEZ-VOUS

La prise de rendez-vous est obligatoire. Pour se faire, contactez le CDOS 90, qui vous mettra directement en relation avec l'un des médecins du Centre, et vous déterminerez avec lui votre rendez-vous en fonction de vos disponibilités respectives.

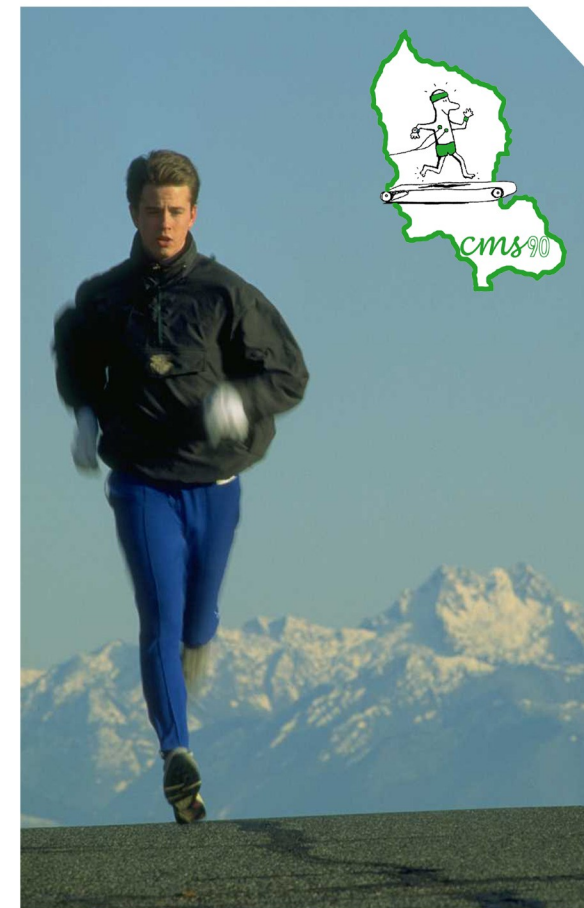


POUR VOUS Y RENDRE

Le CMS est situé dans les locaux du

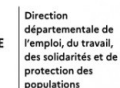
CDOS 90

10 Rue de Londres
90000 BELFORT



CENTRE MÉDICO SPORTIF Du Territoire de Belfort

- ✗ Bilans de médecine du sport
- ✗ Formations, conseils, prévention
- ✗ Suivi des classes sportives





LES BILANS MÉDICAUX

Les bilans médicaux réalisés au Centre Médico-Sportif sont des évaluations de médecine du sport spécialisée.

Outre les examens médicaux cliniques, les bilans font l'objet de tests complémentaires de médecine du sport. Ces diagnostics spécifiques sont possibles grâce aux équipements du Centre :

- ➔ Tapis électronique de Bosco : pliométrie des membres inférieurs en force explosive et détente verticale
- ➔ Pince masse grasse : détection du surpoids
- ➔ Dynamométrie des membres supérieurs et dos
- ➔ Podoscopie : bilan rachidien
- ➔ Exploration fonctionnelle respiratoire (EFR)
- ➔ Audiométrie
- ➔ Electrocardiogramme de repos (ECG)
- ➔ Impédancemétrie

Chaque examen est accompagné de consignes et d'explications sur l'effort sportif.

Le bilan fait l'objet d'une fiche de liaison technique d'orientation entre le sportif et son entraîneur. Il est toujours appréciable que les plus jeunes soient accompagnés de leurs parents afin de les sensibiliser également aux bons comportements à tenir en matière de santé sportive.

Les médecins consultants sont spécialisés en médecine du sport. Ils bénéficient à ce titre d'une connaissance des différentes disciplines et de leurs exigences. Ils sont compétents pour tous conseils en matière de lutte contre le dopage, de nutrition et de récupération et de formation des cadres.



LES CLASSES SPORTIVES

Lors de la rentrée scolaire, certains examens sont nécessaires :

Les demandes du Ministère de l'Éducation Nationale		Les « plus » du Territoire de Belfort	
➔ Acte	Examen médical	Examen diagnostic complet (évaluation des aptitudes)	Examen médical (tests complémentaires)
➔ Quand ?	3 mois avant la rentrée	Avant l'inscription	Au cours du 1 ^{er} trimestre
➔ Initiateurs	Les parents	Les parents et le professeur de la section	Le professeur de la section
➔ Par qui ?	Médecin diplômé du sport	Centre d'examen de santé (CAPM)	Centre Médico Sportif
➔ Frais médicaux	A la charge du demandeur	Mutuelles des consultants	
➔ Certificat de non contre indication	Oui	Non	Oui
➔ Liaison	Médecins traitants et scolaires, infirmières de l'établissement	Médecins traitants et scolaires, infirmières de l'établissement	Idem + professeur de section
➔ Acte	Appréciation de l'état de santé du sportif	Examen médical, tests complémentaires, conseils d'entraînement et de diététique	
➔ Quand ?	Non défini	Au cours du 2 ^{ème} ou du 3 ^{ème} trimestre	
➔ Initiateurs	Les parents, le sportif ou l'équipe pédagogique	Le professeur de section	
➔ Par qui ?	Infirmière de l'établissement et médecin traitant	Centre Médico Sportif	
➔ Frais médicaux			
➔ Certificat de non contre indication		Non	
➔ Liaison	Enseignants de la section	Professeur de section, parents, médecin scolaire	



Tapis de Bosco



EFR



Pince masse grasse



Electrocardiogramme